UPOV
Union internationale pour la protection des obtentions végétales

F

Comité technique

TC/61/8

Soixante et unième session
Genève, 20 et 21 octobre 2025

Original: anglais
Date: 21 octobre 2025

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Avertissement: le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa soixante et unième session à Genève les 20 et 21 octobre 2025.

2. La session a été ouverte par Mme Beate Rücker, présidente du TC, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

3. La présidente a indiqué que le Nigéria avait déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 27 février 2025 et était devenu partie à l'Acte de 1991 le 27 mars 2025. Le Nigéria est le 80e membre de l'UPOV. Cela porte à 63 le nombre de membres de l'UPOV liés par l'Acte de 1991.

Adoption de l'ordre du jour

4. Le TC a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TC/61/1.

5. Le TC a examiné la liste des personnes inscrites à l'avance aux sessions et la protection des données à caractère personnel. Le TC est convenu que la liste des participants à sa soixante et unième session devrait être distribuée directement aux participants par courrier électronique. Le TC est convenu que la liste des participants ne devrait pas être incluse dans le compte rendu de la session ni publiée sur le site Web de l'UPOV tant qu'une décision sur cette question n'aura pas été prise pour tous les organes de l'UPOV. Le TC a pris note de la disponibilité des données à caractère personnel dans les listes des participants aux réunions de l'UPOV sur le site Web de l'UPOV et est convenu que cet aspect devrait également être pris en considération dans les délibérations ultérieures sur cette question.

Faits nouveaux intervenus à l'UPOV et aperçu des questions pertinentes pour le Comité technique

6. Le TC a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe et a pris note des faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV ainsi que d'un aperçu des questions pertinentes pour le Comité technique (TC). Le TC a noté que l'intégralité de l'exposé était disponible dans le document SESSIONS/2025/1 et sous forme d'enregistrement vidéo sur le site Web de l'UPOV.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux des Groupes de travail techniques

7. Le TC a noté que, depuis sa soixantième session, le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), le Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai (TWM), le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) avaient chacun tenu une session.

8. Le TC a reçu les comptes rendus des présidents sur les travaux du TWA, du TWF, du TWM, du TWO et du TWV. Le TC a noté que les comptes rendus des présidents figuraient dans les annexes du document TC/61/5.

9. Le TC a noté que le TWA n'avait pas reçu d'invitation pour le lieu de sa session de 2026 et qu'une procédure avait été mise en place pour que les membres de l'UPOV contactent le Bureau de l'UPOV avant le 31 août 2025 afin de proposer d'accueillir sa prochaine session. Le TC a noté que, par la suite, la République de Corée avait proposé d'accueillir la cinquante-cinquième session du TWA du 15 au 18 juin 2026, dans la ville de Séoul, en République de Corée.

10. Le TC est convenu que l'approche utilisée par le TWA pourrait être reprise par d'autres TWP au cas où aucune offre d'accueil d'une session ultérieure ne serait reçue pendant la session.

11. Le TC a approuvé les programmes de travail du TWA, du TWF, du TWM, du TWO et du TWV pour leurs sessions de 2026, tels qu'ils figurent dans les annexes du document TC/61/5, en précisant que le TWA se réunirait dans la ville de Séoul, en République de Corée.

Questions découlant des groupes de travail techniques

12. Le TC a examiné le document TC/61/3.

Questions pour information et décision éventuelle du Comité technique

13. Le TC a examiné une proposition du TWV visant à mener une enquête auprès des membres de l'UPOV afin de déterminer si des caractères supplémentaires non inclus dans les principes directeurs d'examen pourraient constituer un obstacle à la reprise des rapports d'examen, comme indiqué aux paragraphes 11 et 12 du document TC/61/3.

14. Le TC a rappelé que la Convention UPOV n'imposait aucune obligation aux membres de l'UPOV de reprendre les rapports d'examen et a convenu que la coopération était importante pour éviter d'avoir à répéter l'examen DHS de la même variété dans chaque membre de l'UPOV.

15. Le TC a noté que les membres de l'UPOV prenaient en compte différents facteurs qui pouvaient influencer leur décision de reprendre des rapports d'examen en fonction de l'espèce et des caractères considérés. Le TC a convenu que cette variation rendrait les résultats peu clairs et a décidé de ne pas donner suite à la proposition d'enquête.

16. Le TC a reconnu l'importance de la résistance aux maladies pour la sélection végétale et a rappelé la souplesse dont disposent les autorités dans les directives de l'UPOV lors de la conversion des principes directeurs d'examen de l'UPOV en principes directeurs d'examen nationaux.

17. Le TC a rappelé la procédure décrite dans le document TGP/5 Section 10, intitulée “Notification de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires”, comme suit:

- les propositions de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires devraient être notifiées au Bureau de l'Union à l'aide du modèle fourni dans le document TGP/5 Section 10
- les propositions doivent fournir des informations sur le degré d'utilisation du caractère/du niveau d'expression
- les propositions reçues seront présentées au(x) groupe(s) de travail technique(s) concerné(s) dans les meilleurs délais

Questions pour information

18. Le TC a pris note des faits nouveaux au sein des TWP concernant:

(i) les caractères de résistance aux maladies;
(ii) les caractères observés au cours d'un cycle de végétation dans l'examen DHS, alors que la durée minimale de l'examen devrait normalement être de deux cycles de végétation indépendants;
(iii) l’évaluation de l'homogénéité des caractères non répertoriés dans les principes directeurs d'examen;

(iv) le compte rendu sur les affaires judiciaires traitant de questions techniques: Allium cepa L. “SK20”;
(v) les bases de données d'informations: valeur et fiabilité des noms botaniques dans le domaine des plantes ornementales;
(vi) les logiciels et méthodes d'analyse statistique pour l'examen DHS;
(vii) le phénotypage et l’analyse d'images; et
(viii) les collections de variétés: la collection de variétés de cultures fruitières en Ukraine .

Élaboration d’orientations et documents proposés pour adoption par le Conseil

19. Le TC a examiné le document SESSIONS/2025/2.

Documents proposés pour adoption par le Conseil en 2025

(a) Document d'information: UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”

20. Le TC est convenu de proposer une révision du document UPOV/INF/22/11 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”, sur la base du document UPOV/INF/22/12 Draft 1.

(b) Documents TGP:

(i) TGP/5: Expérience et coopération en matière d'examen DHS: Section 6 “Rapport UPOV d’examen technique et formulaire UPOV de description variétale” (révision)

21. Le TC est convenu de proposer une révision du document TGP/5 “Expérience et coopération en matière d'examen DHS”, section 6 “Rapport UPOV d’examen technique et formulaire UPOV de description variétale”, sur la base du document TGP/5, section 6/5 Draft 2.

(ii) TGP/7: Élaboration des principes directeurs d'examen: Note d'orientation GN 28 “Variétés indiquées à titre d'exemple” (révision)

22. Le TC est convenu de proposer une révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d'examen”, sur la base des modifications proposées dans le document SESSIONS/2025/2, annexe II.

Questions à examiner par le Comité technique

TGP/7: Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)

Nombre de cycles de végétation et examen final des plantes fruitières

23. Le TC a examiné la proposition visant à modifier le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen (révision)” en ce qui concerne le nombre de cycles de végétation et l’examen final, comme indiqué dans le document SESSIONS/2025/2, paragraphes 22 à 24, y compris le libellé standard suivant:

“3. Méthode d’examen

“3.1 Nombre de cycles de végétation

“La durée minimale des essais devrait ~~normalement~~ être en règle générale de :

“{ **ASW 2** (Chapitre 3.1.1) – Nombre de cycles de végétation}

“Les essais sur une variété pourraient être conclus lorsqu’une autorité compétente peut déterminer avec certitude le résultat de l’essai.

“{ GN 8 (Chapitre 3.1.2) – Précisions concernant le cycle de végétation}
“{ **ASW 3** (Chapitre 3.1.2) – Précisions concernant le cycle de végétation}

~~"Les essais sur une variété pourraient être conclus lorsqu'une autorité compétente peut déterminer avec certitude le résultat de l'essai.~~"

24. Le TC est convenu d'inviter les TWP, lors de leurs sessions de 2026, à examiner les modifications proposées au document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)" en ce qui concerne le nombre de cycles de végétation et la conclusion de l'examen, comme indiqué dans le document SESSIONS/2025/2, paragraphes 22 à 24.

25. Le TC est convenu d'inclure une proposition de la Nouvelle-Zélande visant à supprimer le mot "minimum" dans la proposition soumise à l'examen des TWP.

Mesures visant à renforcer la coopération en matière d'examen

26. Le TC a examiné le document SESSIONS/2025/3.

Augmenter les opportunités de coopération internationale

a) "Influence de l'environnement sur l'expression des caractères"
b) "Intégrité et pertinence des collections de variétés"

27. Le TC a convenu d'organiser des webinaires afin de présenter des expériences pratiques relatives à l'influence de l'environnement sur l'expression des caractères et la constitution et la pertinence des collections de variétés.

28. Le TC a convenu qu'il était important de partager les informations sur les pratiques et les expériences des différents membres de l'UPOV, notamment sur la manière dont ils organisent la coopération bilatérale et les conditions d'échange des rapports d'examen. Le TC a pris note des manifestations d'intérêt pour faire des présentations de la part de l'Australie, de la Chine, de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas (Royaume des) et du Royaume-Uni. Le TC a convenu que les autres membres de l'UPOV désireux de faire des présentations devraient contacter le Bureau de l'Union.

29. Le TC est convenu que les discussions devraient tenir compte des discussions antérieures sur ces sujets, telles que l'étude sur l'expression des caractères dans différents environnements pour les variétés de pétunia et autres, selon le cas (voir: https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/two/37/two_37_08.pdf)

30. Le TC est convenu que les webinaires devraient être enregistrés et mis à disposition sur le site web de l'UPOV.

31. Le TC est convenu que la "séance de discussion ouverte" qui se tiendra lors de la soixante-deuxième session du TC (2026) pourrait être mise à profit pour poursuivre les discussions sur ces sujets.

(c) "Révision du document TGP/5, Section 6, afin de donner des informations sur les éléments demandés par l'UPOV pour utiliser les rapports d'examen d'autres membres de l'UPOV"

32. Le TC a noté qu'une proposition de révision du document TGP/5, section 6, était présentée dans le document SESSIONS/2025/2 intitulé "Élaboration d'orientations et documents proposés pour adoption par le Conseil".

(d) "Raisons phytosanitaires empêchant de remettre le matériel végétal ou de le remettre dans les délais impartis"

33. Le TC a convenu d'organiser un webinaire sur les expériences pratiques en matière de retards dans les examens DHS dus à des exigences phytosanitaires et sur les considérations relatives à l'utilisation des rapports d'examen d'un autre membre de l'UPOV afin de réduire les retards dans l'octroi des droits d'obtenteur. Le TC a pris note des manifestations d'intérêt pour faire des présentations de la part de l'Australie, du Japon, des Pays-Bas (Royaume des), de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni.

34. Le TC est convenu que le webinaire devrait clarifier les situations dans lesquelles les difficultés à fournir du matériel végétal pourraient entraîner un retard dans l'octroi des droits d'obtenteur et la manière dont la coopération bilatérale pourrait aider à surmonter cette situation.

35. Le TC a rappelé l'enquête de 2023 sur les obstacles politiques ou juridiques à la coopération internationale, dans le cadre de laquelle les membres de l'UPOV ont fourni des informations sur leurs procédures en cas de restrictions phytosanitaires à la soumission de matériel végétal (voir l'annexe II, page 22, disponible à l'adresse suivante: https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/caj_80/sessions_2023_4.pdf).

36. Le TC est convenu que le webinaire devrait se concentrer sur les approches utilisées pour faire face aux retards sans tenir compte des mesures phytosanitaires qui ne relèvent pas du champ d'application de l'UPOV.

37. Le TC est convenu d'inviter le Bureau de l'UPOV à proposer des dates appropriées pour les webinaires visés aux points a), b) et d) avant les sessions 2026 des TWP.

e) "Plus d'informations sur les modalités d'essai dans les locaux des obtenteurs"

38. Le TC a noté que des webinaires préparatoires sur la coopération avec les obtenteurs dans le cadre de l'examen DHS avaient été organisés en 2025 et étaient disponibles sur le site web de l'UPOV à l'adresse suivante: https://www.upov.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=85855

39. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant la préparation du "Séminaire sur la coopération avec les obtenteurs dans le cadre de l'examen DHS", qui se tiendra sous forme de réunion hybride à Genève, le 22 octobre 2025.

Mesures visant à améliorer le soutien apporté à l'examen DHS

40. Le TC a examiné le document TC/61/6.

Soutien à la rédaction des principes directeurs d'examen nationaux

41. Le TC est convenu d'inviter les TWP, lors de leurs sessions de 2026, à organiser l'ordre du jour des discussions sur les principes directeurs d'examen de manière à permettre aux membres de l'UPOV de présenter les caractères, les approches ou les défis liés à l'examen DHS qui sont pertinents pour l'élaboration des principes directeurs d'examen nationaux, comme indiqué au paragraphe 9 du document TC/61/6, sur la base suivante:

- Les discussions sur les questions pertinentes pour les principes directeurs d'examen nationaux soutiendraient les efforts des membres de l'UPOV visant à promouvoir la mise au point de nouvelles variétés végétales pour un plus large éventail de cultures

- Les discussions sur les questions pertinentes pour les principes directeurs d'examen nationaux occuperaient une place spécifique dans l'ordre du jour des TWP, distincte des discussions sur l'harmonisation internationale par l'élaboration de principes directeurs d'examen de l'UPOV.

- Les membres de l'UPOV apporteraient leur expertise pour soutenir les discussions sur les questions pertinentes pour l'élaboration de principes directeurs d'examen nationaux conformément aux orientations de l'UPOV.

- Les discussions sur les questions pertinentes pour les principes directeurs d'examen nationaux seraient rapportées au TC pour obtenir des orientations et ajuster les procédures, sous réserve des ressources disponibles au Bureau de l'UPOV.

- Le modèle de principes directeurs d'examen serait mis à la disposition des membres de l'UPOV pour l'élaboration de principes directeurs d'examen nationaux, sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires pour le développement des fonctionnalités requises.

Mesures possibles concernant les principes directeurs d'examen et l'outil en ligne pour la rédaction des principes directeurs d'examen

42. Le TC a pris note du compte rendu de l'experte principale du sous-groupe du TC sur les principes directeurs d'examen, Mme Margaret Wallace (Royaume-Uni), sur les discussions tenues en 2025 au sein du TWO, du TWV, du TWA et du TWF concernant l'amélioration de la structure des principes directeurs d'examen, le modèle de principes directeurs d'examen en ligne et la création de principes directeurs d'examen nationaux.

43. Le TC est convenu que les propositions visant à améliorer les principes directeurs d'examen figurant au paragraphe 12 du document TC/61/6 devraient être présentées aux TWP, lors de leurs sessions de 2026, afin de clarifier leur portée et leurs priorités pour mieux comprendre les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

44. Le TC a reçu un compte rendu du Bureau de l'Union sur les mesures mises en œuvre pour améliorer le modèle de principes directeurs d'examen en ligne, notamment son utilisation pour consigner directement dans le modèle de principes directeurs d'examen du TWF les commentaires et les modifications convenus au cours des discussions, comme indiqué dans le document TC/61/6, paragraphes 17 à 27.

Bases de données d'information de l'UPOV

45. Le TC a examiné le document SESSIONS/2025/5.

Base de données GENIE: recherche de coopération dans l'examen DHS

46. Le TC est convenu de proposer au Conseil de supprimer la section intitulée "Coopération en matière d'examen DHS" de la base de données GENIE et du document du Conseil portant le même titre, étant entendu qu'une telle décision n'aurait aucune incidence sur la section "Expérience pratique en matière d'examen DHS" de la base de données GENIE, ni sur la publication du document TC “Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique de l’examen DHS”, telle qu’elle figure dans le document SESSIONS/2025/5, paragraphes 13 à 28.

47. Le TC a noté que les informations contenues dans la base de données PLUTO et le module d’échange de rapports d’examen DHS d’UPOV e-PVP offraient d'autres moyens d'identifier la coopération en matière d'examen DHS. Le TC a noté qu'un rapport sur les cultures et le nombre de rapports échangés à l'aide du module d’échange de rapports d’examen DHS d’UPOV e-PVP serait fourni périodiquement par le Bureau de l'UPOV à titre d’indicateur d’exécution. Le TC est convenu d'encourager davantage de membres de l'UPOV à utiliser le module d’échange de rapports d’examen DHS d’UPOV e-PVP.

Propositions d'amendements aux codes UPOV pour les agrumes

48. Le TC a pris note des travaux du TWF sur la révision des codes UPOV pour le complexe *des agrumes*. Le TC a examiné la proposition du TWF et est convenu de modifier les codes UPOV pour les genres ×*Citroncirus*, *Fortunella* et *Poncirus,* comme indiqué à l'annexe I du document SESSIONS/2025/5.

49. Le TC est convenu que les membres de l'Union et les contributeurs de données à la base de données PLUTO seront informés à l'avance, par voie de circulaire, de toute suppression et de la date à laquelle celles-ci seront mises en œuvre en 2026. Les contributeurs de données à la base de données PLUTO seront invités à utiliser les codes UPOV mis à jour lorsqu'ils soumettront leurs données sur les variétés végétales à l'Office de l'Union.

Révision du champ d'application des cinq principes directeurs d'examen pour les groupes d'agrumes

50. Le TC a examiné la révision des codes UPOV pour *les agrumes* et la proposition de révision du champ d'application des cinq principes directeurs d'examen pour les groupes *d'agrumes*, tels qu'ils figurent dans le document SESSIONS/2025/5, paragraphes 41 à 44.

51. Le TC a rappelé que les principes directeurs d'examen ne devaient pas être révisés dans le seul but de mettre à jour les noms botaniques et est convenu que la révision proposée des cinq principes directeurs d'examen pour les groupes *d'agrumes* devait être menée afin de redéfinir la portée des documents TG/83, TG/201, TG/202, TG/203 et TG/204 (groupes *d'agrumes*).

Base de données PLUTO

52. Le TC a pris note de l'utilisation actuelle de la base de données PLUTO et des difficultés rencontrées par les contributeurs de données et les autres utilisateurs. Le TC a noté que deux enquêtes étaient prévues afin de comprendre les facteurs affectant l'exhaustivité et l'actualité des contributions de données, et d'obtenir des informations sur l'efficacité et la convivialité de la fonctionnalité de recherche.

Techniques moléculaires

53. Le TC a examiné le document SESSIONS/2025/6.

Directives pour la validation d'un nouveau protocole de marqueurs moléculaires spécifiques à un caractère comme méthode alternative d'observation

54. Le TC a examiné la méthodologie proposée et a convenu de l'importance d'une validation harmonisée pour les nouveaux marqueurs moléculaires proposés pour inclusion dans les principes directeurs d'examen en tant que méthodes alternatives. Le TC est convenu que des orientations devraient autoriser d'autres méthodes permettant d'obtenir le même résultat, à condition qu'elles soient également validées.

55. Le TC a examiné la situation décrite au paragraphe 31 du projet d'orientations sur les questions à prendre en considération concernant l'utilisation de marqueurs moléculaires susceptibles de constituer un secret commercial et est convenu que ces situations devraient être examinées au cas par cas lors de l'élaboration des caractères pour les principes directeurs d'examen.

56. Le TC est convenu de proposer au Conseil d'adopter les orientations pour la validation des marqueurs moléculaires spécifiques à un caractère comme méthodes alternatives pour l'évaluation des caractères dans les principes directeurs d'examen, telles qu'elles figurent dans l'annexe du document SESSIONS/2025/6, sous réserve d'une vérification linguistique par le Comité de rédaction élargi (TC-EDC).

Confidentialité et propriété des informations moléculaires

57. Le TC a pris note des débats sur la confidentialité et la propriété des informations moléculaires lors des sessions du TWP en 2025.

58. Le TC est convenu d'inviter les TWP à organiser de futures discussions sur la confidentialité et la propriété des informations moléculaires sur la base de cas concrets et de situations spécifiques.

59. Le TC a décidé d'inviter les TWP à examiner la coopération en matière d'utilisation des informations moléculaires, par exemple lors des sessions de 2025 du TWO (élaboration conjointe de marqueurs moléculaires) et du TWV (gestion des collections de variétés et identification des variétés).

60. Le TC a pris note de la "Politique relative au statut du matériel végétal soumis à des examens DHS" présentée par l'Union européenne au TWA, telle qu'elle figure au paragraphe 29 du document SESSIONS/2025/6 (disponible à l'adresse suivante: https://cpvo.europa.eu/en/cpvo-policy-status-plant-material-used-dus-testing-purposes). Le TC a noté que des exemples de politiques et de contrats relatifs au matériel soumis par l'obtenteur figuraient dans le document TGP/5, section 11.

Coopération entre organisations internationales

Harmonisation des termes, définitions et méthodes entre l'UPOV, l'OCDE et l'ISTA

61. Le TC est convenu d'inviter la France, en collaboration avec l'Argentine, la Chine, l'Allemagne, les Pays-Bas (Royaume des), le Royaume-Uni, la CIOPORA et l'ISF, à faire progresser les travaux visant à harmoniser les termes et définitions relatifs aux techniques moléculaires utilisées à l'UPOV, pour examen par le TWM et le TC en 2026.

62. Le TC a noté que les programmes semenciers de l'OCDE avaient approuvé la collaboration avec l'UPOV en vue d'une éventuelle harmonisation des définitions et des termes.

Mise à jour de la liste des marqueurs moléculaires utilisés par culture

63. Le TC a examiné une proposition du TWM et est convenu d'inviter le Royaume des Pays-Bas à coordonner la mise à jour de la liste des marqueurs moléculaires par culture élaborée par l'UPOV, qui était disponible sur la page web de la cinquante-huitième session du TC.

Ensembles communs de marqueurs moléculaires pour l'identification des variétés

64. Le TC a approuvé la collaboration avec l'OCDE et l'ISTA en vue d'établir des ensembles communs de marqueurs moléculaires pour l'identification des variétés et a invité le TWM à faire avancer les discussions sur ce sujet.

65. Le TC a noté que l'OCDE avait approuvé le lancement des travaux visant à établir des ensembles communs de marqueurs moléculaires pour l'identification des variétés, en collaboration avec l'ISTA et l'UPOV.

Informations sur l'utilisation des techniques moléculaires dans chaque organisation: réunion conjointe éventuelle

66. Le TC a approuvé l'organisation d'une réunion conjointe avec des participants de l'UPOV, des programmes semenciers de l'OCDE et du Comité des variétés de l'ISTA afin de discuter de la coopération en matière d'utilisation des marqueurs moléculaires aux fins de chaque organisation. Le TC est convenu que les modalités d'une éventuelle réunion conjointe seraient examinées avec les futurs hôtes des sessions du TWM.

Questions pour information

67. Le TC a pris note des questions suivantes pour information dans le document SESSIONS/2025/6:

(i) Dernières avancées en matière de techniques moléculaires et de bio-informatique;
(ii) Coopération entre organisations internationales;
(iii) Compte rendu des travaux relatifs aux techniques moléculaires en rapport avec l'examen DHS;
(iv) Méthodes d'analyse des données moléculaires, gestion des bases de données et échange de données et de matériel;
(v) Utilisation des techniques moléculaires dans l'évaluation de la dérivation essentielle; et
(vi) Utilisation des techniques moléculaires pour l'application de la loi.

Ateliers et webinaires du TWP

68. Le TC a examiné le document TC/61/7.

69. Le TC est convenu d'organiser des webinaires techniques à des dates appropriées avant les sessions du TWP en 2026 sur les thèmes suivants:

- Influence de l'environnement sur l'expression des caractères;
- Intégrité et pertinence des collections de variétés;
- Raisons phytosanitaires empêchant de remettre le matériel végétal ou de le remettre dans les délais impartis

70. Le TC a noté que les webinaires seraient enregistrés et mis à disposition en ligne. Le TC a noté que les modalités détaillées concernant les webinaires seraient finalisées par le Bureau de l'Union en coordination avec les membres de l'UPOV qui ont manifesté leur intérêt pour faire des présentations (Australie, Chine, Allemagne, Japon, Pays-Bas (Royaume des), Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) et d'autres qui souhaiteraient participer.

71. Le TC est convenu que les hôtes des TWP devraient contacter le Bureau de l'Union dès que possible afin d'obtenir de l'aide pour organiser des ateliers avec participation physique, en marge des sessions des TWP. Dans ce cas, le contenu serait adapté au contexte particulier.

Discussion sur les nouvelles technologies dans l'examen DHS

72. Le TC a reçu les exposés suivants sur les nouvelles technologies dans l'examen DHS, qui étaient disponibles sur la page Web TC/61 du site Web de l'UPOV:

Recherche et développement au Royaume-Uni à l'appui de l'examen DHS	Royaume-Uni
Utilisation des nouvelles technologies dans l'examen DHS en France – l'expérience du GEVES	France
Des marqueurs moléculaires à l'apprentissage automatique – une perspective politique du Royaume-Uni	Royaume-Uni

73. Le TC a pris note des efforts visant à accélérer la mise sur le marché de nouvelles variétés afin de mettre en œuvre des politiques plus larges. Le TC a pris note des considérations politiques relatives à toute une série de technologies et d'approches visant à accroître l'efficacité de l'examen DHS, telles que:

- l'apprentissage automatique
- la prédiction génomique
- les bases de données moléculaires partagées
- phénotypage
- l'analyse d'images

74. Le TC a noté que les technologies utilisées visaient à réduire la taille des essais et à remplacer le travail manuel sur les caractères exigeant beaucoup de main-d'œuvre. Certaines étaient utilisées pour des tâches courantes, comme l'utilisation d'images bidimensionnelles, tandis que d'autres étaient en cours de développement, comme l'utilisation de marqueurs liés à l'expression des caractères et la prédiction génomique. Le TC a pris note des efforts croissants déployés pour le génotypage des collections de variétés.

75. Le TC a pris note de l'utilisation croissante des marqueurs moléculaires pour améliorer l'efficacité des procédures courantes, telles que l'identification et la défense des variétés. Le TC a examiné les incidences financières de l'utilisation de ces technologies dans le cadre des travaux courants et a invité les membres de l'UPOV à prendre contact avec les membres de l'Union qui ont présenté des propositions de coopération en vue de poursuivre le développement d'outils et d'intensifier les initiatives.

76. Le TC a examiné les implications des différences plus faibles identifiées entre les variétés à l'aide de procédures automatisées par rapport aux méthodes traditionnelles et a noté l'utilité de niveaux de précision accrus pour l'analyse statistique, tels que ceux utilisés pour les cultures fourragères.

77. Le TC a noté que les discussions sur ces sujets se poursuivraient lors de la quatrième session du TWM, qui se tiendra à Cambridge (Royaume-Uni) en 2026.

Principes directeurs d'examen

78. Le TC a examiné le document TC/61/2.

Caractères supplémentaires et niveaux d'expression notifiés

79. Le TC a pris note des caractères supplémentaires et des niveaux d'expression suivants concernant les principes directeurs d'examen de l'orge, du colza et du pois, qui ont été examinés par le TWV et le TWA lors de leurs sessions de 2025, comme suit:

(a) Principes directeurs d'examen pour le pois (document TG/7/10):
- Résistance au mildiou (Pv)

(b) Principes directeurs d'examen pour l'orge (document TG/19/11)
- Production de pollen (stérilité mâle)

(c) Principes directeurs d'examen pour le colza (document TG/36/7)
- Cotyledons: longueur de la base du limbe au point le plus large (lbtwp)
- Cotyledons: rapport lbtwp/largeur
- Tolérance aux herbicides: imazamox

80. Le TC est convenu de publier sur le site Web de l'UPOV le caractère supplémentaire proposé par le TWA pour les principes directeurs d'examen de l'orge et les principes directeurs d'examen du colza, tels qu'ils figurent dans le document TC/61/2, annexe I, comme suit:

a) Principes directeurs d'examen pour l'orge (document TG/19/11)
- Production de pollen (stérilité mâle)

(b) Principes directeurs d'examen pour le colza (document TG/36/7)
- Cotyledons: longueur de la base du limbe au point le plus large (lbtwp)
- Cotyledons: rapport lbtwp/largeur
- Tolérance aux herbicides: imazamox

Questionnaire technique, section 4.2: “Méthode de reproduction de la variété”

81. Le TC a pris note de la liste des projets de principes directeurs d'examen proposés pour adoption en vue d'inclure des informations sur la méthode de reproduction ou de multiplication de la variété dans les questionnaires techniques, sous réserve des modifications proposées par le TC-EDC, telles qu'énoncées à l'annexe II du présent document.

82. Le TC a noté que le TWA, le TWO et le TWV, lors de leurs sessions de 2026, poursuivraient leurs discussions sur les informations à fournir dans les questionnaires techniques concernant la méthode de reproduction ou de multiplication de la variété dans les principes directeurs d'examen suivants:

TG/4	Ray-grass	TG/79	Cèdre blanc	TG/180	Herbe de sauvetage
TG/6	Luzerne	TG/126	Lachanalia	TG/227	Houblon
TG/21	Peuplier	TG/132	Dieffenbachia	TG/228	Médecins
TG/38	Trèfle blanc	TG/135	Spathiphyllum	TG/248	Millet commun
TG/39	Fétuque élevée	TG/144	Onagre	TG/249	Café
TG/66	Lupins	TG/178	Radis fourrager		
TG/67	Fétuque rouge	TG/179	Moutarde blanche		

Expériences avec de nouveaux types et espèces

83. Le TC a pris note des comptes rendus présentés au TWO, au TWV et au TWA sur les expériences menées avec de nouveaux types et espèces de pommier ornemental, d'érable, de courge à huile et d'herbe à éléphant, tels qu'ils figurent dans le document TC/61/2.

Principes directeurs d’examen à adopter

84. Sur la base des recommandations du TC-EDC, telles qu'elles figurent à l'annexe I du présent document, le TC est convenu d'adopter les principes directeurs d'examen suivants:

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
NL	TWA	TG/30/7(proj.3)	Bent Grass	Agrostide	Straussgras	Agrostis	*Agrostis canina* L., *Agrostis capillaris* L., *Agrostis gigantea* Roth, *Agrostis stolonifera* L.
CZ	TWA	TG/243/2(proj.3)	Festulolium	Festulolium	Festulolium	Festulolium	× *Festulolium* Asch. et Graebn.
PARTIAL REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
TWA/ TWV	NL	TG/2/7 Rev.(proj.1)	Maize	Maïs	Mais	Maíz	*Zea mays* L.
TWV		TG/7/10 Rev. 3	Pea	Pois	Erbse	Guisante	*Pisum sativum* L.
TWO		TG/10/7	Euphorbia Fulgens	Euphorbia Fulgens	Korallenranke	Euforbia	*Euphorbia fulgens* Karw. ex Klotzsch
TWV	FR	TG/13/11 Rev. 4(proj.1)	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	*Lactuca sativa* L.
TWV	NL	TG/44/12 Rev.(proj.1)	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate	*Solanum lycopersicum* L.
TWV	NL	TG/45/7 Rev. 3(proj.1)	Cauliflower	Chou-fleur	Blumenkohl	Coliflor	*Brassica oleracea* L. convar *botrytis* (L.) Alef. var. *botrytis* L.
TWO		TG/47/5	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus	*Streptocarpus* × *hybridus* Voss

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
TWV	NL	TG/48/7 Rev. 3(proj.1)	Cabbage	Chou pommé	Wirsing	Col repollo	*Brassica oleracea* L.: *Brassica* (White Cabbage Group); *Brassica* (Savoy Cabbage Group); *Brassica* (Red Cabbage Group)
TWV	NL	TG/54/7 Rev. 3(proj.1)	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Col de Bruselas	*Brassica oleracea* L. var. *gemmifera* DC.
TWV		TG/62/6	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	Ruibarbo	*Rheum rhabarbarum* L.
TWV	NL	TG/65/4 Rev. 4(proj.1)	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Colinabo	*Brassica oleracea* L. convar. *acephala* (DC.) Alef. var. *gongylodes* L. (*Brassica oleracea* L. *Gongylodes* Group)
TWO		TG/69/3	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia	*Forsythia* Vahl
TWO		TG/87/2	Narcissi (including Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narciso	*Narcissus* L.
TWO		TG/91/3	Crown of Thorns	Épine du Christ	Christusdorn	Azofaifa de la espina de Cristo	*Euphorbia milii* Desmoulins and its hybrids
TWO		TG/103/3	Juniper	Genévrier	Wacholder	Enebro	Juniperus L.
TWV		TG/104/5 Rev. 3	Melon	Melon	Melone	Melón	*Cucumis melo* L.
TWF		TG/112/4 Corr.	Mango	Manguier	Mango	Mango	*Mangifera indica* L.
TWO		TG/113/2	Easter Cactus	Cactusjonc	Osterkaktus	Cactus de Pascua	*Rhipsalidopsis* Britt. et Rose, including *Epiphyllopsis* Berger
TWO		TG/114/3	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum	*Exacum* L.
TWO		TG/115/4	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipán	*Tulipa* L.
TWV		TG/119/4 Rev.	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Zucchini	Calabacín	*Cucurbita pepo* L.
TWO		TG/127/3	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	*Leucadendron* R. Br.
TWO		TG/128/3	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	*Leucospermum* R. Br.
TWO		TG/129/3	Protea	Protea	Protea	Protea	*Protea* L.
TWO		TG/131/3	Chincherinchee	Ornithogale	Milchstern	Ornithogalum	*Ornithogalum* L.
TWO		TG/141/3	Aster	Aster	Aster	Aster	*Aster* L.
TWO		TG/147/2	Pyracantha, Firethorn	Pyracantha, Buisson Ardent	Feuerdorn	Espino de fuego	*Pyracantha* M.J. Roem.
TWV	NL	TG/151/5 Rev. 2(proj.1)	Broccoli	Brocoli	Brokkoli	Brócoli	*Brassica oleracea* L. var. *italica* Plenck
TWO		TG/156/3	Firelily	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus Ait.
TWV		TG/165/3	Dill	Aneth	Dill	Eneldo	*Anethum graveolens* L.
TWV		TG/167/3	Okra	Okra	Okra	Ocra	*Abelmoschus esculentus* (L.) Moench
TWO		TG/174/3	Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebelbildende)	Lirio (bulboso)	Iris L.
TWO		TG/214/1	Catharanthus	Pervenche de Madagascar	Zimmerimmer-grün	Vinca pervinca	Catharanthus roseus (L.) G. Don
TWO		TG/216/1	*Hypericum hircinum* L., *H. androsaemum* L., *H.* × *inodorum* Mill.	*Hypericum hircinum* L., *H. androsaemum* L., *H.* × *inodorum* Mill.	*Hypericum hircinum* L., *H. androsaemum* L., *H.* × *inodorum* Mill.	*Hypericum hircinum* L., *H. androsaemum* L., *H.* × *inodorum* Mill.	*Hypericum hircinum* L., *H. androsaemum* L., *H.* × *inodorum* Mill.
TWV	JP	TG/282/1 Rev. 2(proj.1)	Shiitake	Shiitake	Pasaniapilz	Shiitake	*Lentinula edodes* (Berk.) Pegler
TWV		TG/291/1	Oyster Mushroom;	Pleurote en coquille	Seitling, Austernseitling,	Girgola, Seta de ostra, Champiñon	*Pleurotus ostreatus* (Jacq.) P. Kumm.;

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
			Eringi, King Oyster Mushroom; Lung Oyster Mushroom		Drehling; Kräuterseitling	ostra; Seta de cardo; Pleuroto pulmonado, Pleuroto de verano	*Pleurotus eryngii* (DC.) Quél.; *Pleurotus pulmonarius* (Fr.) Quél.

85. L'UPOV a adopté 341 principes directeurs d'examen, qui sont librement accessibles sur le site Web de l'UPOV (https://www.upov.int/en/find-and-explore/information-and-guidance/examination-guidance/test-guidelines).

86. Sur la base des recommandations du TC-EDC, telles qu'elles figurent à l'annexe II du présent document, le TC est convenu que des clarifications rédactionnelles devaient être apportées par les experts principaux aux projets de principes directeurs d'examen suivants:

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTILINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN							
CN	TWF	TG/LYCIUM_BAR (proj.6)	Goji	Baie de Goji	Bocksdorn	Baya de goji	*Lycium barbarum* L.; *Lycium chinense* Mill.; *Lycium cylindricum* Kuang & A. M. Lu; *Lycium dasystemum* Pojark.; *Lycium ruthenicum* Murray; *Lycium truncatum* Y. C. Wang; *Lycium yunnanense* Kuang & A. M. Lu
REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
QZ	TWO	TG/24/7(proj.5)	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie, Weihnachtsstern	Flor de Pascua	*Euphorbia pulcherrima* Willd. ex Klotzsch × *Euphorbia cornastra* (Dressler) Radcl.-Sm., *Euphorbia pulcherrima* Willd. ex Klotzsch
IT	TWF	TG/71/4(proj.7)	Hazelnut	Noisetier	Haselnuss	Avellano	*Corylus americana* Marshall, *Corylus avellana* L., *Corylus colurna* L., Hybrids between *Corylus americana* and *Corylus avellana*
NL	TWV	TG/117/5(proj.6)	Egg Plant	Aubergine	Eierfrucht, Aubergine	Berenjena	*Solanum melongena* L.
AU	TWF	TG/256/2(proj.4)	Granadilla, Passion Fruit	Fruit de la passion, Barbadine	Purpurgranadilla, Passionsfrucht	Maracuyá, Granadilla	*Passiflora edulis* Sims
PARTIAL REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
TWO	NL	TG/25/9 Rev.(proj.1)	Carnation	Oeillet	Nelke	Clavel	*Dianthus* L.

Principes directeurs d'examen adoptés par correspondance en 2025

87. Le TC a noté que les principes directeurs d'examen suivants avaient été adoptés par correspondance sur la base des modifications spécifiées dans l'annexe III du présent document et des modifications linguistiques recommandées par le TC-EDC:

	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTILINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN							
GB	TWO	TG/LEUCA(proj.4)	Leucanthemum	Marguerite	Margerite	Margarita	*Leucanthemum* Mill.
JP	TWA/ TWO	TG/ZOYSI(proj.7)	Zoysia Grasses, Japanese Lawn Grass	Zoysia	Zoysia	Zoysia	*Zoysia* Willd.
REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
IT	TWF/ TWO	TG/50/10(proj.9)	Grapevine	Vigne	Rebe	Vid	*Vitis* L.
QZ	TWO	TG/194/2(proj.5)	Lavandula/ Lavender	Lavande vraie, Lavandins	Echter Lavendel, Lavendel	Lavándula, Lavenda	*Lavandula* L.
NL	TWA	TG/276/2(proj.5)	Hemp, Cannabis	Chanvre	Hanf	Cáñamo	*Cannabis sativa* L.
PARTIAL REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
TWV	FR	TG/13/11 Rev. 4(proj.2)	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	*Lactuca sativa* L.
TWV	JP	TG/130/4 Rev. 1(proj.1)	Asparagus	Asperge	Spargel	Espárrago	*Asparagus officinalis* L.

Corrections apportées aux principes directeurs d'examen

88. Le TC a pris note des corrections apportées aux principes directeurs d'examen adoptés pour l'orge (TG/19/11), la fleur de cire (TG/225/1 Corr.), la cerise acide, la cerise Duke (document TG/230/2) et l'oncidium (document TG/283/1 Rev. 2), comme suit:

(a) Orge (document TG/19/11)
La correction concerne le point suivant:

- Correction de l'orthographe des niveaux 7 et 9 qui deviennent "semi-prostré" et "prostré" dans le caractère 2 "Plante: port".

(b) Fleur de cire (document TG/225/1 Corr.)
La correction concerne l'élément suivant:

- Correction de la traduction allemande du caractère 12 "Fleur: rapport entre la longueur du sépale et celle du pétale" qui se lit désormais "*Blüte: Länge des Kelchblatts im Verhältnis zur Länge des Blütenblatts*".

(c) Cerise acide, cerise Duke (document TG/230/2)
La correction concerne l'élément suivant:

- Correction du nombre de plantes de 3 à 5 dans le chapitre 4.2.3, qui se lit désormais comme suit:

"Pour l'évaluation de l'homogénéité dans un échantillon de 3 plantes, il convient d'appliquer un niveau de tolérance de 1 % et une probabilité d'acceptation d'au moins 95 %. Dans le cas d'un échantillon de 3 plantes, aucun plant hors-type n'est autorisé."

(d) Oncidium (document TG/283/1 Rev. 2)
La correction concerne le point suivant:

- Correction de la norme de population et de la probabilité d'acceptation au chapitre 4.2.1, qui se lit désormais comme suit:

"Pour l'évaluation de l'homogénéité, il convient d'appliquer une norme de population de 1 % et une probabilité d'acceptation d'au moins 95 %. Dans le cas d'un échantillon de 9 plantes, 1 plante hors-type est autorisée."

Projet de principes directeurs d'examen examinés par les TWP en 2025

89. Le TC a noté que les TWP, lors de leurs sessions de 2025, ont examiné 7 nouveaux principes directeurs d'examen, 18 révisions et 57 révisions partielles, comme indiqué dans le document TC/61/2, annexe V.

Projets de principes directeurs d'examen à examiner par les groupes de travail techniques en 2026

90. Le TC a approuvé le programme d'élaboration ou de révision des principes directeurs d'examen, tel qu'il figure dans le document TC/61/2, annexe VI, y compris l'élaboration de six nouveaux principes directeurs d'examen, la révision de 18 principes directeurs d'examen et la révision partielle de 24 principes directeurs d'examen précédemment adoptés.

État d'avancement des principes directeurs d'examen existants ou des projets de principes directeurs d'examen

91. Le TC a pris note de la liste des principes directeurs d'examen existants, telle que présentée sur le site Web de l'UPOV (voir: https://www.upov.int/en/find-and-explore/information-and-guidance/examination-guidance/test-guidelines/current-test-guidelines).

Principes directeurs d'examen remplacés

92. Le TC a noté que les versions remplacées des principes directeurs d'examen étaient disponibles sur la page "Principes directeurs d'examen remplacés" du site Web de l'UPOV (voir: https://www.upov.int/en/find-and-explore/information-and-guidance/examination-guidance/test-guidelines/superseded-test-guidelines).

Questions pour information

93. Le TC a pris note des documents suivants publiés à titre d'information sur la page Web TC/61:

a) Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (document TC/61/4)

94. Le TC a examiné la possibilité d'indiquer si les services qui ont présenté des rapports disposaient de principes directeurs d'examen nationaux pour les plantes pour lesquelles ils avaient une expérience en matière d'examen DHS, comme prévu dans le document TC/61/4. Le TC est convenu que les services ayant une expérience dans une plante donnée auraient normalement élaboré des principes directeurs d'examen nationaux. Le TC a noté que le système UPOV PRISMA fournissait des informations sur la disponibilité de questionnaires techniques pour les plantes pour lesquelles l'UPOV ne disposait pas de principes directeurs d'examen.

(b) Réunions sur les demandes électroniques (EAM) (document SESSIONS/2025/4)

95. Le TC a entendu un exposé du Bureau de l'UPOV et a pris note des faits nouveaux intervenus dans le cadre du projet UPOV e-PVP, tels qu'ils sont présentés dans le document SESSIONS/2025/4.

Programme de la soixante-deuxième session

96. Le TC a approuvé le programme suivant pour sa soixante-deuxième session qui se tiendra les 19 et 20 octobre 2026:

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV et aperçu des questions pertinentes pour le Comité technique
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques
5. Questions découlant des groupes de travail techniques
6. Élaboration d'orientations et documents proposés pour adoption par le Conseil
7. Mesures visant à renforcer la coopération en matière d'examen

8. Mesures visant à améliorer le soutien apporté à l'examen DHS
9. Bases de données d'information de l'UPOV
10. Techniques moléculaires
11. Ateliers et webinaires du TWP
12. Discussion ouverte: influence de l'environnement sur l'expression des caractères; intégrité et pertinence des collections de variétés; raisons phytosanitaires empêchant de remettre le matériel végétal ou de le remettre dans les délais impartis
13. Questions pour information:
    (a) Réunions sur les demandes électroniques (EAM)
    (b) Liste des genres et espèces pour lesquels les autorités ont une expérience pratique dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
14. Principes directeurs d'examen
15. Programme de la soixante-troisième session
16. Adoption du compte rendu (selon le temps disponible)
17. Clôture de la session

Président(e) et Vice-Président(e)

97. Le TC a noté que le mandat de Mme Beate Rücker (Allemagne) en tant que présidente du TC prendrait fin à la clôture de la prochaine session ordinaire du Conseil. Il a proposé au Conseil d'élire Mme Nuria Urquía Fernández (Union européenne) comme nouvelle présidente et Mme Stefânia Palma Araujo (Brésil) comme nouvelle vice-présidente du TC pour le prochain mandat de trois ans.

Médaille de l'UPOV

98. À la clôture de la session, Mme Beate Rücker (Allemagne) s'est vu décerner la médaille d'argent de l'UPOV à l'issue de son mandat de présidente du TC, de 2023 à 2025.

99. Le TC a adopté le présent compte rendu à la clôture de sa session, le 21 octobre 2025.

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉES À LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE

Lors de sa réunion des 14 et 16 octobre 2025, le TC-EDC est convenu de soumettre au TC pour adoption les projets de principes directeurs d'examen ci-après, sur la base des recommandations figurant dans les tableaux.

Révisions

Bent (*Agrostis canina* L., *Agrostis capillaris* L., *Agrostis gigantea* Roth, *Agrostis stolonifera* L.)	TG/30/7(PROJ.3) Nombre de caractères: 16 Nombre de caractères (∗): 8	M. Peter Hendriks (NL) (Experts intéressés: CZ, DE, FR, IT, JP, KE, NZ, QZ, CIOPORA, Euroseeds, ISF)	TWA	*

Page 1	Noms communs français: après “Agrostis des chiens”, ajouter “Agrostide des chiens”, car les deux sont utilisés.
Caractère 5	Supprimer le soulignement (non observé après vernalisation)
Ad. 6	lire “Les observations doivent être effectuées en une seule fois pour l'ensemble de l'essai, lorsque toutes les variétés sont considérées comme ayant atteint leur pleine expression de ce caractère. Les plantes présentant au moins trois inflorescences doivent être considérées comme ayant cette tendance.”
Ad. 10	première phrase: lire “Les observations doivent être effectuées au moins deux fois par semaine.” (l'utilisation de plantes espacées ou de parcelles en rangées est déjà indiquée)

Festulolium (×*Festulolium* Asch. et Graebn.)	TG/243/2(PROJ.3) Nombre de caractères: 16 Nombre de caractères (∗): 7	Mme Lydie Cechová (CZ) (Experts intéressés: DE, DK, FR, IT, JP, NL, NZ, QZ, UY, ZA, CIOPORA, Euroseeds, ISF)	TWA	*

Caractères 3, 4, 5, 7	- supprimer le soulignement (Observé une seule fois. Seuls le port (2, 6, 11) et la hauteur naturelle (8, 10) sont observés à des moments différents.)
Ad. 3	lire “Les observations doivent être effectuées en une seule fois pour l'ensemble de l'essai, lorsque toutes les variétés sont considérées comme ayant atteint leur pleine expression de ce caractère. Les plantes présentant au moins trois inflorescences doivent être considérées comme ayant cette tendance.”
Ad. 9	lire “Les observations doivent être effectuées au moins deux fois par semaine.” L'utilisation de plantes espacées ou de parcelles en rangées est déjà indiquée et n'a pas besoin d'être répétée.

Révisions partielles

TG/2/7 Rév. 2(proj.1)	*Maïs (*Zea mays* L.)

Caractère 38	Ajouter la même explication que pour le char. 39
Caractère 39	vérifier s'il faut lire “Seules les variétés à grains en épi: sucrés, à éclater ou cireux: Épi: couleur secondaire du sommet du grain”
Ad. 39	remplacer le texte entre crochets dans le deuxième paragraphe par “la couleur plus foncée” supprimer les crochets

TG/13/11 Rev. 4(proj.1)	*Laitue (*Lactuca sativa* L.)

	aucune observation

TG/44/12 Rev.(proj.1)	*Tomate (*Solanum lycopersicum* L.)

Ad. 47, 48 et 49: (ii) 4.3	corriger la faute de frappe dans “controle” en “control”

TG/45/7 Rev. 3(proj.1)	*Chou-fleur (*Brassica oleracea* L. convar *botrytis* (L.) Alef. var. botrytis L.)

Ad. 29 à 32, point 10.1	Remplacer “Blender” et “blendering” par “Blend” et “blending”
Ad. 29 à 32, 11.2	- lire: “classe 0 = absence de galles “classe 1 = quelques petites galles “classe 2 = 2a ou 2b (2a = galles modérées; 2b = léger gonflement de la racine principale et brunissement, puis mort de toutes les racines latérales) “classe 3 = galles sévères - modifier le libellé sous les illustrations correspondantes au bas de l'explication pour qu'il se lise comme suit: classe 0, classe 1, classe 2a, classe 2b, classe 3
TQ 7.3	pour lire: “7.3.1 Dans le cas des variétés hybrides, le maintien des composants parentaux (i) multipliés par voie de semences (ii) un ou plusieurs composants parentaux multipliés par voie végétative “7.3.2 Autres”

TG/48/7 Rev. 3(proj.1)	*Chou (*Brassica oleracea* L.: Brassica (groupe des choux blancs); Brassica (groupe des choux de Savoie); Brassica (groupe des choux rouges))

Ad. 37 à 40, point 10.1	Remplacer “Blender” et “blendering” par “Blend” et “blending”
Ad. 37 à 40	- lire: “classe 0 = pas de galles “classe 1 = quelques petites galles “classe 2 = 2a ou 2b (2a = galles modérées; 2b = léger gonflement de la racine principale et brunissement, puis mort de toutes les racines latérales) “classe 3 = galles sévères - modifier le libellé sous les illustrations correspondantes au bas de l'explication pour lire classe 0, classe 1, classe 2a, classe 2b, classe 3

TG/54/7 Rév. 3(proj.1)	*Choux de Bruxelles (*Brassica oleracea* L. var. *gemmifera* DC.)

Ad. 22 à 25, point 10.1	Remplacer “Blender” et “blendering” par “Blend” et “blending”
Ad. 22 à 25	- lire: “classe 0 = absence de galles “classe 1 = quelques petites galles “classe 2 = 2a ou 2b (2a = galles modérées; 2b = léger gonflement de la racine principale et brunissement, puis mort de toutes les racines latérales) “classe 3 = galles sévères - modifier le libellé sous les illustrations correspondantes au bas de l'explication pour lire classe 0, classe 1, classe 2a, classe 2b, classe 3

TG/65/4 Rev. 4(proj.1)	*Chou-rave (*Brassica oleracea* L. convar. *acephala* (DC.) Alef. var. gongylodes L. (*Brassica oleracea* L. Gongylodes Group))

Ad. 24 à 27, point 10.1	Remplacer “Blender” et “blendering” par “Blend” et “blending”
Ad. 24 à 27	- lire: “classe 0 = pas de galles “classe 1 = quelques petites galles “classe 2 = 2a ou 2b (2a = galles modérées; 2b = léger gonflement de la racine principale et brunissement, puis mort de toutes les racines latérales) “classe 3 = galles sévères - modifier le libellé sous les illustrations correspondantes au bas de l'explication pour lire classe 0, classe 1, classe 2a, classe 2b, classe 3

TG/151/5 Rév. 2(proj.1)	*Brocoli (*Brassica oleracea* L. var. *italica* Plenck)

Ad. 26 à 29, point 10.1	Remplacer “Blender” et “blendering” par “Blend” et “blending”
Ad. 26 à 29	- lire: “classe 0 = absence de galles “classe 1 = quelques petites galles “classe 2 = 2a ou 2b (2a = érosion modérée; 2b = léger gonflement de la racine principale et brunissement, puis mort de toutes les racines latérales) “classe 3 = gallure sévère - modifier le libellé sous les illustrations correspondantes au bas de l'explication pour qu'il se lise comme suit: classe 0, classe 1, classe 2a, classe 2b, classe 3

TG/282/1 Rév. 2(proj.1)	*Shiitake (*Lentinula edodes* (Berk.) Pegler)

Ad. 15	Remplacer par “… la partie la plus haute des lamelles”.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN POUR LESQUELLES DES CLARIFICATIONS RÉDACTIONNELLES SONT NÉCESSAIRES

Lors de sa réunion des 14 et 16 octobre 2025, le TC-EDC a examiné les projets de principes directeurs d'examen ci-dessous et a convenu que les points signalés par le symbole "#" (dièse) nécessitaient des clarifications rédactionnelles. Le TC-EDC a convenu que les clarifications rédactionnelles fournies par les experts principaux devraient être examinées lors de sa réunion prévue en janvier 2026.

Nouveaux principes directeurs d'examen

Goji (*Lycium barbarum* L., *L. chinense* Mill., *L. cylindricum* Kuang & A. M. Lu, *L. dasystemum* Pojark., *L. ruthenicum* Murray, *L. truncatum* Y. C. Wang, *L. yunnanense* Kuang & A. M. Lu)	TG/LYCIUM_BAR(proj.6)	Mme Chuanhong Zhang (CN)	TWF	*
	Nombre de caractères: 27 Nombre de caractères (∗): 20	(Experts intéressés: AU, DE, GE, KR, QZ, CIOPORA)		

Page 2	Nom français: "Lyciet de Barbarie" au lieu de "Lyciet de barbary"
# 5.3	Vérifier s'il convient d'ajouter les caractères QL (caractères 6, 16 et 24) aux caractères de regroupement.
6.4, Tableau des caractères.	Vérifier la cohérence entre la liste des variétés citées en exemple au point 6.4 et le tableau des caractères (par exemple, "Jinmozhu" et "Linqi 1 Hao" devraient être indiqués comme (3)
Caractéristique 1	ajouter des variétés d'exemple
# Caractères 3 à 8, (b), (c), Ad. 3, 4, 8	clarifier la différence entre pousse et pousse fructifère
Caractère 7	supprimer la partie soulignée
Caractère 8	ajouter (a)
Caractère 16	Pluriel "lobes"
Caractéristique 19	lire "Pédicelle: attache au calice"
# Caractère 22	ajouter des exemples de variétés
# Caractère 23	ajouter des exemples de variétés
# Caractère 26	ajouter des exemples de variétés
8.1 (d), (e)	lire "effectuées sur des ... entièrement ouverts" (supprimer "les")
Ad. 8	supprimer "pendant la période de dormance" (voir ajout de (a))
# Ad. 9	ajuster les lignes dans les illustrations pour indiquer que les observations doivent être faites à la partie la plus large
# Ad. 17	La caractéristique 17 doit être observée sur des fleurs complètement ouvertes (voir (d)). L'illustration montre également une fleur complètement ouverte.
# Ad. 19	- supprimer l'illustration correspondant à l'état 2 (aucune différence nette par rapport à l'état 1) - avoir au maximum trois fruits par illustration et augmenter la taille des illustrations
# Ad. 20	ajuster les lignes dans les illustrations pour indiquer que les observations doivent être faites à la partie la plus large
# Ad. 26	vérifier s'il convient d'ajouter la même formulation qu'à l'Ad. 25 (l'illustration de l'Ad. 20 indique que cela est pertinent)

Révisions

Poinsettia (*Euphorbia pulcherrima* Willd. ex Klotzsch; *Euphorbia pulcherrima* Willd. ex Klotzsch × *Euphorbia cornastra* (Dressler) Radcl.-Sm.)	TG/24/7(PROJ.5)	Mme Laetitia Denecheau (QZ)	DEUX	*
	Nombre de caractères: 56 Nombre de caractères (∗): 26	(Experts intéressés: CA, CN, GB, JP, MX, PL, QZ, CIOPORA)		

Caractère 2	Supprimer la partie soulignée
# Caractère 17	vérifier s'il convient d'indiquer QN
Caractères 27, 28	utiliser le singulier: “Feuille de transition: …”
Caractère 37	supprimer le soulignement (non observé sur la partie inférieure)
# Caractère 48	vérifier s'il faut lire “Bractée: repliée sur la nervure principale”
# Ad. 28	remplacer les illustrations par des dessins

Noisetier (*Corylus avellana* L.; *Corylus colurna* L.; *Corylus americana* Marshall; hybrides entre *Corylus americana* et *Corylus avellana*)	TG/71/4(PROJ.7)	M. Flavio Roberto de Salvador (IT)	TWF	*
	Nombre de caractères: 45 Nombre de caractères (∗): 29	(Experts intéressés: TWO, AU, CA, CN, CZ, DE, ES, GE, HU, QZ, CIOPORA)		

# Caractéristiques/Publicité 16, 17	pour expliquer la différence entre les caractéristiques. (Y a-t-il un chevauchement entre elles ? S'agit-il de la profondeur et du nombre d'indentations ?)
# Caractéristique 19	pour clarifier la signification de la caractéristique. (Est-elle couverte par les caractéristiques précédentes ? Expliquer la différence entre les caractéristiques 16, 17 et 19.)
Caractéristiques 28, 29	ajouter “:” Noix
Caractéristique 36	ajouter “:” après Noyau
Caractéristiques 41, 42	supprimer (c)
8.1 (a)	lire “… effectuées pendant la période de dormance.” (supprimer “la”)
8.1 (c)	lire “… des inflorescences sont …” (supprimer “respectives”)
8.1 (e)	lire “Les observations doivent être effectuées sur des fruits normalement développés avant le dessèchement.”
8.1 (f)	lire “Les observations doivent être effectuées sur au moins 50 fruits dont la teneur en humidité est inférieure à 8 %” et supprimer le texte entre parenthèses
# 8.2	Vérifier si la résolution et la luminosité des illustrations (par exemple, toutes les illustrations de noix) peuvent être améliorées.
Ad. 4, 5	à supprimer
# Ad. 14, 15	les photos doivent être rendues plus lumineuses
# Ad. 15	supprimer l'illustration pour l'état 2 (existe-t-il de meilleures illustrations avec un seul fruit disponible ?)
# Ad. 18	images à améliorer (pourraient être remplacées par des dessins très simples)
# Ad. 19	Vérifier s'il faut l'améliorer en fonction de la signification du caractère. 19
Ad. 30, 35, 37, 38	faire pivoter l'illustration de 180 degrés (pour que la base du fruit se trouve en bas)
# Ad. 34	remplacer les photos par des illustrations simples tirées du TGP/14

Aubergine (*Solanum melongena* L.)	TG/117/5(PROJ.6)	Mme Cécile Marchenay (NL)	TWV	*
	Nombre de caractères: 37 Nombre de caractères (∗): 15	(Experts intéressés: AU, BG, BR, CN, ES, FR, HU, IT, JP, KE, KR, QZ, SK, TR, ZA, CLI, Euroseeds, ISF)		

3.1.2	à supprimer (impossible d'utiliser deux fois la même plantation)
# Caractère 12	à confirmer que cette caractéristique est QL (l'explication au point 12 donne l'impression d'une expression plus continue, il s'agit donc de QN – Inflorescence: nombre de fleurs ?)
Caractère 20	à lire “Fruit: forme de l'apex”
Caractère 21	lire “Fruit: profondeur de la cicatrice pistillaire”
Caractère 22	lire “<u>Uniquement pour les variétés avec Fruit: forme en coupe longitudinale: cylindrique étroit:</u> Fruit: courbure”
Caractère 23	à indiquer comme PQ
Caractère 24	Supprimer la partie soulignée.
Caractère 26	lire “Fruit: présence d'une couleur secondaire de la peau”
Caractère 27	- supprimer la partie soulignée - lire “Fruit: couleur secondaire de la peau” - à indiquer comme PQ
Caractère 28	- supprimer la partie soulignée - lire “Fruit: motif de la couleur secondaire de la peau” - à indiquer comme PQ
Caractère 31	remplacer “pédoncule” par “pédicelle” (c'est ce qui est indiqué dans l'ad. 31)
Caractère 32	à indiquer comme PQ
# Caractère 37	vérifier si QL est approprié (y a-t-il effectivement une coupe nette sans aucune variation environnementale ?)
8.1	- toutes les explications doivent commencer par: “Les observations doivent être effectuées...” (supprimer les parties de la plante avant les explications) - ajouter une nouvelle explication (e) avec une formulation standard pour l'explication des couleurs principales et secondaires et l'appliquer aux caractères 23, 24, 26, 27, 28, 32
Ad. 1	lire “Les observations doivent être effectuées lorsque les cotylédons sont complètement développés et avant le repiquage.”
Ad. 2	lire “Les observations doivent être effectuées sur des plantes cultivées dans des conditions naturelles, sans fil ni taille.”
# Ad. 7	Préciser ce qui est observé dans le caractère 7 (les variétés présentant des incisions profondes ont toujours une petite surface totale (voir caractère 8). Le caractère 7 est-il lié à la surface du contour de la feuille ?)
Ad. 12	Supprimer le texte entre parenthèses sous les illustrations.
Ad. 17	à supprimer (aucune information supplémentaire sur l'observation du rapport)
Ad. 18	Réorganiser la numérotation dans la grille et les caractéristiques conformément au document TGP/14 (de gauche à droite et de bas en haut).
# Ad. 19	- clarifier la signification de “surface totale” (s'agit-il de la taille relative par rapport à la section transversale du fruit ou de la taille absolue indépendamment de la taille du fruit ?) - supprimer l'illustration
Ad. 20	supprimer les photographies et ne conserver que les dessins
Ad. 21	À supprimer
Ad. 22	- lire “Les observations doivent porter sur des fruits cultivés sans aucun obstacle susceptible d'affecter leur courbure.” - indiquer 1 lire “absent ou très faible”
Ad. 23	supprimer les deux premières phrases) (couvert par le nouveau point 8.1 (e))
Ad. 27	à supprimer
Ad. 28	lire “Les observations doivent être effectuées immédiatement après la récolte. Pour les fruits présentant un motif de couleur secondaire, le développement du motif pendant la croissance peut être influencé par la lumière, tandis que pour les fruits présentant un motif rayé et réticulé, le motif n'est pas influencé par la lumière.
Ad. 32	lire “Les observations doivent être effectuées après avoir retiré le calice”.

Ad. 33	lire “Les observations doivent porter sur la taille absolue du calice, quelle que soit la taille du fruit.”
Ad. 34	à supprimer
Ad. 37	Supprimer les photographies.
# TQ 7.3	- utiliser la demande de photo standard conformément à TGP/7, ASW 16, ou supprimer la demande de photographie - ajouter l'option “autre”

Granadille, fruit de la passion (*Passiflora edulis* Sims)	TG/256/2(PROJ.4)	M. Barkat Mustafa (AU)	TWF	*
	Nombre de caractères: 48 Nombre de caractères (∗): 9	(Experts intéressés: TWO, CN, ES, JP, KR, QZ, ZA, CIOPORA)		

Caractère 3	Remplacer “nombre relatif” par “proportion”.
Caractère 8	lire “Feuille trilobée: largeur du lobe médian”
# Caractère 12	Vérifier si cela s'applique uniquement aux feuilles trilobées. Si oui, indiquer 1 pour lire “très peu profond” Le lobage est-il QL ou s'agit-il d'un continuum où il faut définir ce qu'est un lobe ?
Caractère 13	ajouter MG
Caractère 20	Supprimer la partie soulignée.
Caractère 28	- lire “Fleur: largeur de la couleur violette sur les filaments” - à déplacer après le caractère 26.
Caractères 28, 29	ajouter une explication (voir commentaire sur 8.1 (f))
Caractère 34	lire “Fleur: nombre de taches anthocyaniques sur les filaments”
Caractère 35	lire “Fleur: nombre de taches anthocyaniques sur le style”
Caractère 41	avoir des états allant de “absent ou très peu” à “très nombreux”
Caractère 44	supprimer (h)
8.1 (a)	supprimer “Limbe et pétiole:”
# 8.1 (b)	à déplacer vers 8.2 (pour vérifier s'il faut supprimer la profondeur du sinus, voir les commentaires ci-dessus)
8.1 (c)	Supprimer “Fleur:”.
# 8.1 (d)	- conserver la grande illustration pour indiquer les sépales, les pétales et les bractées - si nécessaire, déplacer les illustrations individuelles montrant la longueur et la largeur vers 8.2 (les photos doivent être alignées verticalement)
8.1 (e)	à déplacer vers 8.2
# 8.1 (f)	à déplacer vers 8.2 en ajoutant les indications A et B dans l'illustration de l'Ad. 26
8.1 (g)	à déplacer vers 8.2
8.1 (h)	à lire “Les observations doivent être effectuées lorsque ≥ 75 % de la peau du fruit a changé de couleur.”
8.1 (i)	à déplacer vers 8.2
Ad. 40	Inverser “en dessous du milieu” et “au-dessus du milieu” dans la légende de la grille.
# Ad. 43	améliorer la netteté de la photographie
Ad. 46	à supprimer
Ad. 48	- supprimer le premier paragraphe - le deuxième paragraphe doit se lire comme suit: “Les observations doivent être effectuées sur 5 fleurs non ouvertes qui ont été émasculées et mises en sac. À l'ouverture, les fleurs doivent être pollinisées à la main à l'aide de pollen frais provenant de fleurs de la même variété, puis remises en sac. L'auto-incompatibilité est absente si l'ovaire de la fleur pollinisée est gonflé et toujours attaché à la plante 72 heures après la pollinisation.”

Révisions partielles

TG/25/9 Rev. (proj.1)	Oeillet (*Dianthus* L.)

# 5.3	La partie soulignée est redondante et devrait être supprimée. S'il n'y a pas de variation au sein de types spécifiques, la caractéristique de regroupement est applicable mais elle n'est pas efficace.

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉES PAR CORRESPONDANCE

Les principes directeurs d'examen suivants ont été adoptés par correspondance en 2025, sur la base des recommandations du Comité de rédaction élargi (TC-EDC) figurant dans les tableaux.

Révisions partielles

TC-EDC/Jan25/2	**Révision partielle des directives d'essai pour l'asperge**

Caractère 16	remplacer l'état 3 par "uniquement les plantes à fleurs mâles avec des rudiments de style"
Ad. 16	- dernier paragraphe: "Les variétés avec la note 3 (plantes avec des fleurs mâles à rudiments de style) peuvent également avoir des plantes avec des fleurs andro-hermaphrodites. Au sein de ces ~~variétés~~ végétales, le rapport entre les fleurs mâles à rudiments de style (types II et III) et les fleurs andro-hermaphrodites (type IV) peut varier, ce qui conduit à un pourcentage plus ou moins important de plantes mâles avec un nombre variable de petites baies." - Remplacer les illustrations actuelles par les suivantes (sur demande de TWV pour une meilleure résolution): 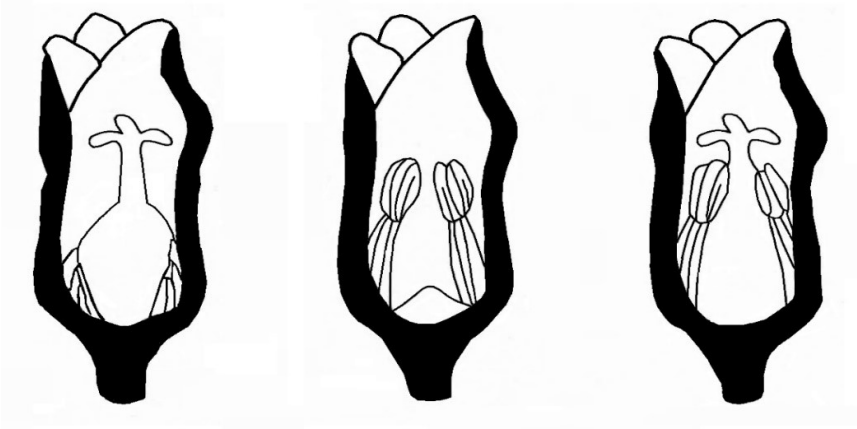 Fleur femelle — Fleur mâle (sans rudiment de style) — Fleur mâle (avec rudiment de style, y compris androhermaphrodite)

TG/13/11 Rév. 4 (proj.1)	**Révision partielle des principes directeurs d'examen pour la laitue**

Ad. 46, 47	- 11.2: ajouter le mot "Classe" aux illustrations - 11.3: supprimer le graphique et lire: "Validation basée sur des variétés témoins." Comportement attendu des variétés témoins: Résistance absente ou faible: la plupart des plantes des classes 3 et 4, quelques plantes observées dans les classes 2 et 1 Résistance moyenne: la plupart des plantes des classes 1, 2 et 3 Résistance élevée: la plupart des plantes des classes 0 et 1, quelques plantes de la classe 2 - 12. à lire: "Les résultats doivent être comparés à ceux des variétés témoins sur la base de la répartition des plantes entre les classes. Pour les variétés proches des limites de résistance moyenne, une analyse statistique supplémentaire peut être utilisée pour finaliser l'évaluation de l'homogénéité et la position relative par rapport aux résultats des variétés témoins."

Nouveaux principes directeurs d'examen

Leucanthemum (*Leucanthemum* Mill.)	TG/LEUCA(proj.3) Nombre de caractères: 34 Nombre de caractères (∗): 17	Mme Hilary Papworth (GB) (Experts intéressés: CA, FR, JP, MX, QZ, ZA, CIOPORA)	DEUX	*

Caractère 8	lire "Feuille: nombre d'indentations du bord" (comme dans le caractère 29 et ajuster la traduction des états comme dans le caractère 29)
Caractère 20	- état 1 doit se lire "ligule non divisée" - état 3: lire "divisée de façon irrégulière" - état 4: lire "spatulée non divisée"
Caractères 22, 23, 26, 28	lire "Seules les variétés à fleurs ligulées: type: ligulées non divisées ou spatulées non divisées: …" (conformément à la modification apportée au caractère 20)
Caractère 25	supprimer "si différent"
8.1	explication couvrant tous les caractères lire "Sauf indication contraire, tous…"
Ad. 13	première phrase à lire "Les variétés à disque de type anémone sont celles dont les fleurons du disque sont de type pétaloïde."
TQ 1.	Ajouter 1.3 pour l'indication des espèces.

Zoysia Grasses (*Zoysia* Willd.)	TG/ZOYSI(proj.6) Nombre de caractères: 23 Nombre de caractères (∗): 12	M. Toru Watanabe (JP) (Experts intéressés: AU, BR, ES, KR, QZ, Euroseeds, ISF)	TWA	*

3.1	3.1.1 pour indiquer un cycle de croissance et supprimer 3.1.2
Caractère 14	ajouter l'état manquant 5 comme dans le projet 5
Caractère 15	lire: "... des gaines foliaires" (pluriel)
Caractère 19	ajouter l'état 5 manquant comme dans le projet 5
8.1 (a)	devenir une explication couvrant toutes les caractéristiques et supprimer (a)
8.1 (b)	lire "Les observations doivent être effectuées au moment de la première apparition des épis après l'hivernage, au printemps ou à l'automne selon la variété"
Ad. 1	remplacer "tiges" par "stolons"
Ad. 1	lire "La période de croissance végétative après l'hivernage est atteinte lorsque de nouvelles feuilles se sont développées sur les stolons d'environ 50 % des plantes après l'hivernage."
Ad. 10	première phrase: "Il convient d'observer la position des feuilles externes par rapport aux stolons latéraux." et supprimer la deuxième phrase
Ad. 14	"... des stolons à l'exclusion des gaines foliaires." (les deux au pluriel)
Ad. 18	"... des stolons" (au pluriel)
Ad. 18	lire "… sur les feuilles situées dans la partie centrale de la plante, entre…"
Ad. 18	pour établir un lien avec le caractère 19 "Limbe: largeur" (ajouter Ad. 19 pour lire "Voir Ad. 18")
Ad. 21	lire "... à l'aide d'un grossissement".

Révisions

Vigne (*Vitis* L.)	TG/50/10(proj.8) Nombre de caractères: 44 Nombre de caractères (∗): 29	M. Luca Aggio (IT) (Experts intéressés: AU, BR, CA, CL, CN, CZ, DE, ES, FR, HU, JP, KR, MX, NZ, QZ, RU, SK, ZA, CIOPORA)	TWF	*

6.4	Supprimer la deuxième partie de la phrase “, suivant...” et conserver uniquement la référence à 8.4 (répétition du texte de 8.4)
Caractères 28, 29	supprimer le soulignement
Ad. 1	Combiner les deux premières phrases pour obtenir “Le débourrement est atteint lorsque 50 % des plantes présentent des pousses vertes à peine visibles sur 50 % des bourgeons.”
Ad. 38	illustration pour l'état “présent” avec note 9

Lavandula/Lavande (*Lavandula* L.)	TG/194/2(proj.4), TC-EDC/JAN25/4 Nombre de caractères: 45 Nombre de caractères (∗): 23	Mme Laetitia Denecheau (QZ) (Experts intéressés: BG, CA, FR, GB, JP, MX, NZ, QZ, ZA, CIOPORA)	DEUX	*

6.4	Remplacer l'indication des types par les numéros (1) et (9) par (f) pour l'absence de bractées stériles et (i) pour la présence de bractées stériles.
Tableau des caractères	corriger l'en-tête pour qu'il corresponde aux noms figurant sur la page de couverture
Caractère 3	état 9 pour lire “très grand”
Caractère, Ad. 12	caractéristique et explication à présenter comme suit:

12.	(*)	PQ	VG	(+)	(a)	
		Feuille: type				
		entière		Felice pink (1), Purpleberry Ruffles (9)		1
		incisée		Meerlo (1), Pure Harmony (9)		2
		divisé				3

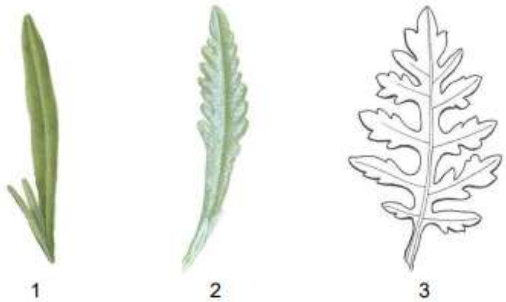

1 entier 2 incisé 3 divisé

<table>
<tr><td>Caractère 26</td><td>- caractéristique et explication à présenter comme suit:
<table>
<tr><th>26.</th><th>(*)</th><th>QN</th><th>MG/MS</th><th>(+)</th><th>(b)</th></tr>
<tr><td></td><td colspan="2"><u>Seules les variétés présentant les caractéristiques suivantes Type de plante: sans bractées stériles:</u> Épi: densité</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">très clairsemée</td><td></td><td>1</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">très clairsemée à clairsemée</td><td></td><td>2</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">claire</td><td>Ostinato (1)</td><td>3</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">clairsemé à moyen</td><td>Meerlo (1)</td><td>4</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">moyen</td><td>Niko (1)</td><td>5</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">moyen à dense</td><td>BKLVDVABL (1)</td><td>6</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">dense</td><td>LAAZ0008 (1)</td><td>7</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">dense à très dense</td><td></td><td>8</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">très dense</td><td>KLELV16122 (1)</td><td>9</td></tr>
</table>

1 très clairsemé | 5 moyen | 9 très dense

- Formuler l'explication comme suit: “Les observations doivent être effectuées à partir du deuxième verticille.”</td></tr>
<tr><td>Caractère 27</td><td>Remplacer “conique” par “conique” et “cylindrique” par “cylindrique”.</td></tr>
<tr><td>Caractère 32</td><td>lire “...: Épi: bractéoles”.</td></tr>
<tr><td>Ad. 5</td><td>ne conserver qu'une seule illustration par état d'expression (les premières et supprimer les secondes illustrations)</td></tr>
<tr><td>Ad. 25</td><td>à supprimer (n'est plus nécessaire après le changement du char. 26 de ratio à densité)</td></tr>
<tr><td>Ad. 30</td><td>lire “Les observations doivent être effectuées sur la partie la plus large des bractées, avant leur dessèchement.” (bractées au pluriel)</td></tr>
<tr><td>TQ 1.</td><td>ajouter 1.3 “Espèce (veuillez indiquer)”</td></tr>
<tr><td>TQ 6.</td><td>remplacer l'exemple actuel par “Plante: densité” avec les mentions “clairsemée” et “dense” (“Plante: taille” n'est pas un caractère dans le tableau des caractéristiques)</td></tr>
<tr><td>TQ 7.3</td><td>“Utilisation principale: (veuillez indiquer)”</td></tr>
</table>

Chanvre, cannabis (*Cannabis sativa* L.)	TG/276/2(proj.4)	Mme Lysbeth Hof (NL)	TWA	*
	Nombre de caractères: 33 Nombre de caractères (∗): 14	(Experts intéressés: AR, AT, AU, CA, DE, ES, FR, GB, HU, IT, JP, KE, NZ, QZ, RO, UY, ZA, CIOPORA, Euroseeds,		

Général	Écrire “feuilles sucrières” en deux mots dans l'ensemble du projet.
Caractères 3, 4	Remplacer par “Pétiole: longueur” et “Pétiole: coloration anthocyanique” et déplacer les caractères du pétiole après le caractère 7.
Caractère 14	ajouter l'état 5 manquant comme dans le projet 3
Caractère 18	lire “…: Plante: hauteur” (comme dans le caract. 19)
Caractère 24	lire “Seules les variétés de types HV et **HF:** …”
Caractère 25	lire “Seules les variétés de types ...”
Caractère 31	lire “Graines: poids pour 1 000 graines”
8.1 (b)	lire “... les observations doivent porter sur la dernière paire de feuilles opposées complètement déployées”
8.1 (c)	lire “...les observations doivent être effectuées sur l'entre-nœud situé sous la dernière paire de feuilles opposées de...”
Ad. 8	ajuster la position des zones de texte pour les stipules et les bractées afin de couvrir le texte situé en dessous
Ad. 12	lire **≤** 5 % et **≥** 96 % dans le tableau au bas de l'explication
Ad. 15, 17	remplacer les illustrations actuelles par celles améliorées ci-dessous

<u>Ad. 15: Seules les variétés de types HV et HF: Fleur femelle: longueur des stigmates</u>

1
courte

3
longues

Ad. 17: Seulement les variétés de types HV et HF: Fleur femelle: torsion des stigmates

1
absente ou faible

3
fort

Ad. 27	Supprimer “À titre indicatif”.
8.3	lire “Les stades de croissance du chanvre sont enregistrés à l'aide d'un code à quatre chiffres décrivant les principaux stades de croissance, en fonction du sexe de la plante, suivi des stades de développement détaillés (Mediavilla, Vito *et al.,* 1998). Cette échelle de croissance est légèrement modifiée par l'ajout de définitions des stades (marqués d'un *) afin de tenir compte des types AV, AF, HV et AF lorsqu'aucune graine n'est formée. ~~La formation de graines affecte la production de cannabinoïdes et doit donc être évitée pour les types HV et HF (voir par. 8.1 (d)).~~ Les stades portant le même numéro indiquent le même stade de croissance, par exemple 1006=1006b”.

[Fin de l'annexe III et du document]